

**Délibération n° 2020-8 du Conseil d'administration du 7 juillet 2020
relative à la désignation d'une personnalité qualifiée à siéger au
Conseil d'Administration.**

Membres du Conseil d'administration en exercice : 31
Membres présents et représentés au cours de la séance : 26

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet et notamment son article 6,

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Campus Condorcet et notamment son article 4,

Sur proposition du président et après avis favorable du bureau,

Le Conseil d'administration,

Décide

Madame Anne Coste de Champeron est nommée personnalité qualifiée à siéger au Conseil d'Administration de l'EPCC.

Abstention : 0
Votes contre 0
Votes pour : Unanimité -26

Affichage le 7/07/ 2020

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 07/07/2020

Transmission au contrôle de légalité le 09 | 07 | 2020

Délibération certifiée exécutoire le 24 | 07 | 2020

Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé

